



**Association pour les Professions Juridiques et Judiciaires**  
B. GOLD – Rue des Bains 43 – 1205 Genève

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 25-26 09. 2025
Président	X Députés (100)
Correspondance GC	X Bureau X
Secrétariat	Chefs de groupe X
Commission:	
Objet:	
Copie à: Annexes à disposition au SGGC	



C4177

*Avec suivi postal:*

A l'attention du  
Grand Conseil

Grand Conseil  
Case postale  
1211 Genève 3

Genève, le 23 septembre 2025

---

## SERVICES INDUSTRIELS GENEVOIS

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Il est des moments, dans la vie d'une République, où le silence ne protège plus. Celui qui entoure aujourd'hui les SIG n'en est plus un, c'est une mise en scène. Chorégraphiée par les procédures, les parapheurs, les précautions de langage – jusqu'à ce que l'on oublie ce qu'il s'agissait, au départ, de dissimuler.

Une entité publique agit à huis clos, financée par les citoyens, surveillée – si l'on peut dire – par ses propres obligés.

Maître Stéphane Voisard, présenté comme enquêteur externe, aura perçu, dix ans durant, 255'000 francs des SIG. Il les défendait encore hier devant le Tribunal fédéral; le voici chargé de les auditer. Ce n'était ni un contrat, ni un mandat. Plutôt un lien. Discret. Durable. Convenus.

Aux SIG, le contrôle n'est plus un garde-fou : c'est une suite de parcours.

Mais depuis, les courriels ont parlé. Et ce qu'ils révèlent ne prête plus à discussion. Car, comme souvent dans ce genre d'affaires, le plus troublant n'est pas le conflit d'intérêts – c'est l'indifférence qu'il suscite.

Hannah Arendt voyait dans la bureaucratie « la forme de gouvernement où personne n'est responsable, car il n'y a personne qui puisse être interrogé ». C'est la tyrannie sans tyran.

Ici, la formule s'incarne.

[contact@ap2j.ch](mailto:contact@ap2j.ch)

Chacun s'abrite derrière un règlement, un mandat, une délégation. Personne ne répond. Et surtout, personne ne tranche. Car l'absence de décision – dans certains cercles – protège mieux que son contraire.

Aux SIG, cette liturgie du flou est devenue système. L'entre-soi ne s'y impose pas par force, mais par habitude. L'auditeur est un proche. L'enquêteur, un fournisseur. Le jugement, une mise en forme. L'impartialité, une étiquette.

Ce qui faisait scandale devient pratique. Pourvu que la façade reste propre.

Ailleurs, on impose la rotation des organes de contrôle. On interdit l'auto-révision. On encadre les conflits d'intérêts. À Genève, on les a érigés en marques de confiance. Il est donc des lieux où l'éthique gouverne. Et d'autres où elle sert de devanture.

Mais ce théâtre est à bout de souffle. Et le Grand Conseil est seul à pouvoir en soulever le rideau. Seul à détenir un pouvoir d'enquête réel, là où le public n'a pas droit de regard. Seul à pouvoir rompre ce cercle – où chacun veille sur le silence de l'autre.

Votre mission n'a rien d'un geste politique, mais tout d'un souffle démocratique. Une commission dotée d'un mandat public et tenue – enfin – de rendre des comptes.

Il ne s'agit pas de défendre la transparence, mais de refuser les ténèbres. Non d'accuser l'individu, mais de rappeler que la confiance ne se décrète pas. Elle se mérite. Et elle se mesure à la lumière que la Cité accepte de faire sur elle-même.

Post Tenebras Lux.

Nous vous remercions de votre attention, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de notre considération la plus républicaine – et la plus exigeante.

  
David GOLD  
Porte-parole

  
Baptiste GOLD  
Président

Annexe : Dénonciation de Me Voisard et Cramer à la Commission du barreau.